



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS DE SON PREMIER TRIMESTRE DE L'AF2020 ET L'AUTORISATION D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT IMPORTANTE



En mars dernier, BRP a été récompensée avec sept prestigieux prix de design Red Dot où sept produits BRP ont été privilégiés par le jury, dont le Can-Am Ryker. © BRP 2019

Faits saillants du trimestre vs T1 de l'AF2019:

- Les revenus ont totalisé 1 333,7 millions de dollars, soit une augmentation de 197,0 millions de dollars, ou 17,3 %.
- Forte croissance dans toutes les régions avec des revenus en hausse de 19 % aux États-Unis, 12 % au Canada et 17 % à l'international.
- La marge brute a totalisé 300,6 millions de dollars, ce qui représente 22,5 % des revenus, soit une augmentation de 19,0 millions de dollars.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 23,8 millions de dollars, soit une augmentation de 10,4 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action de 0,25 \$, en hausse de 0,12 \$ par action, ou 92,3 %.
- Le bénéfice net normalisé¹ a totalisé 52,7 millions de dollars, soit une diminution de 0,8 million de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé¹ de 0,54 \$, en hausse de 0,02 \$ par action, ou 3,8 %.
- Le BAIIA normalisé¹ s'est chiffré à 146,7 millions de dollars, ce qui représente 11,0 % des revenus, soit une hausse de 20,1 millions de dollars, ou 15,9 %.

De plus, au cours du trimestre terminé le 30 avril 2019 :

- La Société a modifié ses facilités de crédit renouvelables de 575,0 millions de dollars afin d'augmenter de 125,0 millions de dollars le montant pouvant être prélevé sur celles-ci, soit un montant total de 700,0 millions de dollars, de reporter leur échéance de mai 2023 à mai 2024 et d'améliorer les prix.

[1] Se reporter à la section « Mesures non définies par les IFRS ».

Événements récents :

- Le 1^{er} mai dernier, la Société a annoncé avoir conclu une entente définitive visant l'acquisition de 80 % des actions en circulation de Telwater Pty Ltd, (« Telwater »), chef de file australien en matière de fabrication de bateaux et de remorques en aluminium.
- Le 30 mai 2019, la Société a annoncé l'autorisation d'une offre publique de rachat importante visant le rachat d'actions aux fins d'annulation d'un maximum de 300 millions de \$ d'actions à droit de vote subalterne de la Société. La Société entend financer les rachats des actions dans le cadre de l'offre au moyen de l'encaisse disponible, d'un prélèvement sur ses facilités de crédit et d'une augmentation de son prêt à terme.

Valcourt, Québec, 30 mai 2019 – BRP Inc. (TSX:DOO, NASDAQ:DOOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers de son premier trimestre de l'année terminé le 30 avril 2019. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles sur www.sedar.com, ainsi que sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

« En Amérique du Nord et en Europe, nous avons connu un fort momentum au niveau de la vente au détail. Tous nos secteurs ont enregistré une tendance positive et nous sommes très satisfaits de la croissance de notre chiffre d'affaires de 17 % par rapport à l'année précédente, et ce, même en opérant dans un environnement dynamique. Nous avons continué à dépasser la concurrence et nous sommes optimistes quant aux perspectives pour le reste de l'année », a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction de BRP.

« Notre solide performance, trimestre après trimestre, témoigne de notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques : croissance, agilité et entreprise *Lean*. Grâce à notre position de chef de file dans l'industrie et à la qualité de notre exécution, nous sommes confiants d'atteindre nos perspectives pour l'année », a conclu M. Boisjoli.

Faits saillants du trimestre terminé le 30 avril 2019

Les **revenus** ont augmenté de 197,0 millions de dollars, ou 17,3 %, pour se chiffrer à 1 333,7 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2019, comparativement à 1 136,7 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2018. L'augmentation des revenus découle principalement de la hausse des ventes en gros de produits toutes saisons, et comprend une fluctuation favorable des taux de change de 13 millions de dollars.

Les ventes au détail de la Société en Amérique du Nord ont augmenté de 10 % pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2019, par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2018, essentiellement en raison d'une augmentation des ventes de V3R après le lancement du Can-Am Ryker.

La **marge brute** a augmenté de 19,0 millions de dollars, ou 6,7 %, pour se chiffrer à 300,6 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2019, comparativement à 281,6 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2018. Le pourcentage de marge brute a diminué de 230 points de base, passant de 24,8 % pour le trimestre terminé le 30 avril 2018 à 22,5 %. La diminution est principalement attribuable à la hausse des coûts des matières et des coûts de production et de distribution ainsi qu'à une composition défavorable des ventes de V3R, facteurs contrebalancés en partie par une hausse du volume de ventes de V3R et de PAV.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 16,2 millions de dollars, ou 8,3 %, pour atteindre 211,6 millions de dollars pour le **trimestre** terminé le 30 avril 2019, comparativement à 195,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2018. Cette augmentation est principalement attribuable au soutien au lancement de divers produits tels que le Can-Am Ryker, aux investissements continus dans les produits et aux coûts liés à la modernisation des systèmes informatiques, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des charges au titre de la rémunération variable des employés.

Données sur le bénéfice net

	Trimestres terminés les	
	30 avril 2019	30 avril 2018
(en millions de dollars canadiens)		
Revenus par catégorie¹		
Groupe sports motorisés		
Produits toutes saisons	627,0 \$	526,6 \$
Produits saisonniers	375,4	350,4
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	185,0	155,9
Groupe marin	146,3	103,8
Total des revenus	1 333,7	1 136,7
Coût des ventes	1 033,1	855,1
Marge brute	300,6	281,6
<i>En pourcentage des revenus</i>	22,5 %	24,8 %
Charges d'exploitation		
Vente et marketing	97,2	83,0
Recherche et développement	57,5	55,6
Frais généraux et administratifs	52,2	48,7
Autres charges d'exploitation	4,7	8,1
Total des charges d'exploitation	211,6	195,4
Bénéfice d'exploitation	89,0	86,2
Frais financiers nets	19,9	11,5
Perte de change sur la dette à long terme	25,7	41,5
Bénéfice avant impôt	43,4	33,2
Charge d'impôt	19,6	19,8
Bénéfice net	23,8 \$	13,4 \$
Montant attribuable aux actionnaires	24,0 \$	13,3 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,2) \$	0,1 \$
BAIIA normalisé²	146,7 \$	126,6 \$
Bénéfice net normalisé²	52,7 \$	53,5 \$

1. Les chiffres correspondants ont été modifiés afin de refléter les nouvelles catégories de revenus par suite de la création du Groupe marin.

2. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR SECTEUR**Groupe sports motorisés****Produits toutes saisons**

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 100,4 millions de dollars, ou 19,1 %, pour se chiffrer à 627,0 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, comparativement à 526,6 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2018. L'augmentation est principalement attribuable au lancement du Can-Am Ryker, à la hausse du volume de ventes de VTT et à la fluctuation favorable des taux de change de 9 millions de dollars.

Les ventes au détail de produits toutes saisons en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans la tranche de 20 pour cent à 30 pour cent par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2018.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 25,0 millions de dollars, ou 7,1 %, pour se chiffrer à 375,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, comparativement à 350,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2018. L'augmentation découle principalement d'une composition favorable des ventes et d'une augmentation des prix des motomarines, ainsi que d'une fluctuation favorable de 3 millions de dollars des taux de change.

Les ventes au détail de produits saisonniers en Amérique du Nord ont augmenté d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 pour cent à 10 pour cent par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2018.

PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM

Les revenus tirés des PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM ont augmenté de 29,0 millions de dollars, ou 18,6 %, pour se chiffrer à 185,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, comparativement à 156,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes d'accessoires liés aux V3R, aux VCC et aux motomarines, ainsi qu'à la hausse du volume de ventes de pièces liées aux motoneiges et aux motomarines.

Groupe marin

Les revenus tirés du secteur Groupe marin ont augmenté de 37,9 millions de dollars, ou 33,4 %, pour se chiffrer à 151,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2019, comparativement à 113,4 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition d'Alumacraft Boat Co. (« Alumacraft ») et de Triton Industries, Inc. (« Manitou »), partiellement contrebalancée par la baisse du volume de ventes de moteurs hors-bord.

Les ventes au détail de moteurs hors-bord en Amérique du Nord ont diminué d'un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 10 pour cent à 20 pour cent, par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2018.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action à l'intention des porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne. Le dividende sera payé le 12 juillet 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 juin 2019. Le versement de chaque dividende trimestriel est assujéti à la déclaration de celui-ci par le conseil d'administration. Le montant réel, la date de déclaration, la date d'inscription et la date de versement de chaque dividende trimestriel sont déterminés au gré du conseil d'administration.

Annnonce d'une importante offre publique de rachat

La Société a annoncé aujourd'hui que le conseil d'administration a autorisé le lancement d'une importante offre publique de rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 300 millions de \$ d'actions. La Société prévoit que l'offre de rachat proposée débutera au cours des deux prochaines semaines et qu'elle se terminera avant la fin de juillet 2019. La Société entend financer les rachats des actions dans le cadre de l'offre, au moyen de l'encaisse disponible, d'un prélèvement sur ses facilités de crédit et, sujet aux conditions du marché, une augmentation de son prêt à terme.

En vertu de l'offre de rachat proposée, qui demeure sujette à l'approbation des autorités réglementaires des États-Unis et du Canada, les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre auront l'occasion de déposer leurs actions selon une procédure d'adjudication à la hollandaise modifiée à un prix déterminé d'après une fourchette proposée par la Société, ou selon une procédure d'offre proportionnelle au prix déterminé d'après la procédure d'adjudication à la hollandaise et qui leur permettra de maintenir une participation proportionnelle dans la Société. Les prix maximal et minimal devant être proposés dans le cadre de ce processus d'adjudication à la hollandaise seront déterminés selon le cours du marché des actions avec droit de vote subalterne de la Société au début de l'offre de rachat proposée. L'offre ne sera pas conditionnelle à un nombre minimal d'actions déposées et sera assujettie aux conditions habituelles de transactions similaires.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple auront le droit de participer à l'offre proposée en soumettant pour rachat les actions à droit de vote subalterne issues de leurs actions à droit de vote multiples. Les actions à droit de vote multiple qui feront l'objet d'une prise de livraison par la Société seront converties en actions avec droit de vote subalterne à raison de une pour une, immédiatement avant la prise de livraison. Beaudier Inc., 4338618 Canada Inc. et Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l., qui détiennent collectivement environ 51,1 % des actions de la Société, ont informé la Société qu'ils ont l'intention de procéder par voie d'offre proportionnelle afin de maintenir une participation proportionnelle dans la Société après l'offre de rachat, bien qu'ils ne soient pas obligés de prendre aucune action concernant l'offre. Au 30 mai 2019, la Société avait 42 313 579 actions avec droit de vote subalterne et 54 101 384 actions à droit de vote multiple émises et en circulation. Toutes les actions rachetées en vertu de l'offre seront annulées.

Le présent communiqué de presse n'est émis qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre de rachat ou une sollicitation d'offre de rachat des actions de la Société. La sollicitation et l'offre de rachat d'actions ne seront faites qu'aux termes d'une circulaire d'offre publique de rachat distincte, qui comprendra tous les détails de l'offre et qui sera déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et postée aux actionnaires de la Société.

Perspectives pour l'année financière 2020

Le tableau ci-dessous présente les cibles financières de BRP pour l'année financière 2020 reflétant l'adoption de la norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), en vigueur depuis le 1^{er} février 2019. En vertu de la norme IFRS 16, les charges de location opérationnelles sont comptabilisées en tant que charge d'amortissements et charge d'intérêts plutôt qu'en charge d'exploitation dans le BAIIA^[1] normalisé. Aucun retraitement de périodes antérieures ne sera effectué.

Les cibles financières ont été ajustées comme suit :

Éléments financiers	AF19	Perspectives AF20 ^[3] vs AF19
Revenus		
Produits toutes saisons	2 240,6 \$	Hausse de 14 % à 19 % (hausse précédente de 12 % à 17 %)
Produits saisonniers	1 803,5 \$	Hausse de 2 % à 5 % (précédemment stable jusqu'à 3 %)
PAV liés aux véhicules récréatifs et moteurs pour OEM	707,5 \$	Hausse de 5 % à 9 % (hausse précédente de 2 % à 7 %)
Marin	492,2 \$	Hausse de 17 % à 22 % (hausse précédente de 15 % à 20 %)
Revenus totaux de la Société	5 243,8 \$	Hausse de 9 % à 13 % (hausse précédente de 7 % à 11 %)
BAIIA normalisé^[1]	655,9 \$	Hausse de 20 % à 23 % (hausse précédente de 19 % à 23 %)
Taux d'imposition effectif ^{[1][2]}	25,5 %	26,5 % à 27,0 %
Bénéfice dilué par action normalisé^[1]	3,10 \$	Hausse de 15 % à 21 % (3,55 \$ à 3,75 \$) (précédemment 3,50 \$ à 3,70 \$)
Bénéfice net	227,3	350 M\$ à 375 M\$ (basé sur un impact de change sur la dette à long terme et dettes de location de 27,6 M\$)

Autres cibles

- Basé approximativement sur une **charge d'amortissement de ~227 M\$** comparé à 176 M\$ pour l'AF19, **-85 M\$ en frais financiers nets normalisés et ~97,5 M d'actions (précédemment 98,2 M d'actions)**.
- Basé approximativement sur une dépense d'**immobilisation de ~360 M\$ à 370 M\$ pour l'AF20** comparé à 299 M\$ pour l'AF19.

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

^[2] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

^[3] Se reporter à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs à la fin de ce communiqué pour un résumé des principales hypothèses et des facteurs de risque importants liés aux perspectives pour l'AF20.

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché que la Société a effectué en préparant ses cibles financières pour l'année fiscale 2020, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société prévoit une croissance raisonnable du secteur, d'un niveau de pourcentage stable à un niveau se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent; des gains de parts de marché modérés en ce qui a trait aux produits toutes saisons et aux produits saisonniers et une part de marché stable dans le secteur Groupe marin. La Société prévoit également une légère hausse des taux d'intérêt, la stabilité des devises près des niveaux actuels et un taux d'inflation conforme aux prévisions des banques centrales au sein des pays dans lesquels la Société exerce ses activités. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF20, bien qu'elles soient considérées raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncées ou de se produire après le 29 mai 2019. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique Mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

Conférence téléphonique et webdiffusion

Aujourd'hui, à 9 h (HNE), BRP Inc. tiendra [une conférence téléphonique et une webdiffusion](#) en anglais seulement sur les résultats financiers de son premier trimestre de l'année financière 2020. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement 4304845), composez le 514-392-0235 or 1-800-564-3880 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'accès international.](#)

Le rapport de gestion, les états financiers et la présentation de la webdiffusion sur les résultats du premier trimestre de l'exercice financier 2020 de la Société sont disponibles sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

À propos de BRP

Nous sommes un chef de file mondial dans le domaine des véhicules récréatifs motorisés et des systèmes de propulsion; notre succès se base sur 75 ans d'ingéniosité et une attention obsédée sur le client. Notre gamme de produits de pointe comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules routiers et hors route Can-Am, les bateaux Alumacraft et Manitou, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. Nous concevons également notre propre gamme dédiée de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'améliorer votre expérience de conduite. Nos revenus annuels de 5,2 milliards de dollars canadiens proviennent

de ventes dans plus de 120 pays, et notre main-d'œuvre se compose d'environ 12 500 personnes déterminées et débrouillardes.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Evinrude, Alumacraft, Manitou et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2020 (notamment les revenus, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice normalisé par action, le bénéfice net, la charge d'amortissement, les frais de financement net ajustés et la dépense d'immobilisation), la déclaration et paiement de dividendes, la capacité de la Société d'atteindre ses perspectives pour l'année financière 2020, l'intention de la Société d'entreprendre une importante offre publique de rachat aux fins d'annulation et les modalités de celle-ci (y compris la valeur maximale en dollars des actions à droit de vote subalterne que la Société peut racheter dans le cadre de l'Offre et le moment choisi pour présenter et réaliser l'Offre), l'intention de la Société de contracter une nouvelle tranche de facilité à terme (y compris les termes et conditions de cette nouvelle tranche de facilité à terme) ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient considérés raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché lors de la préparation perspectives pour l'année financière 2020 y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société suppose une croissance raisonnable dans l'industrie de stable à un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent, des gains de parts de marché modérés dans les produits toutes saisons et les produits saisonniers et une part de marché constante pour le Groupe marin. La Société suppose également que les taux d'intérêt augmentent modestement, les devises demeurent à leur niveau actuel et une inflation conforme aux attentes des banques centrales dans les pays où BRP œuvre actuellement.

En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment la possibilité que l'Offre ne se matérialise pas comme prévu, le non-respect d'une condition de l'Offre, l'impossibilité d'obtenir les approbations réglementaires ou les dispenses requises, la mesure dans laquelle les actionnaires choisissent de déposer leurs actions en réponse à l'Offre, la suffisance des ressources financières et du fonds de roulement de la Société après la réalisation de l'Offre, la possibilité que le marché pour les actions de la Société à la réalisation de l'Offre soit beaucoup moins liquide que celui qui existe au moment où l'Offre est lancée, le lancement et/ou la réalisation de l'Offre dans les délais et la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer les facteurs susmentionnés, et les facteurs suivants, dont

il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa plus récente notice annuelle déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (disponible à <https://sedar.com/>) et auprès du formulaire 40-F de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à www.sec.gov); l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; incapacité de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance; les ventes et les activités internationales; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité; la défaillance à maintenir des contrôles interne efficaces à l'égard de l'information financière de la Société et à produire de l'information financière fiable et dans les délais prescrits; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits; l'incapacité à bien gérer les niveaux des stocks; la violation de droits de propriété intellectuelle et les litiges connexes; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de la Société; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (ensemble le « **groupe Beaudier** ») et de Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. (« **Bain Capital** »); les ventes futures d'actions de la Société par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse sont effectués à la date de parution de ce communiqué et BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les normes IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils

sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société. La Société est d'avis que les mesures non définies par les normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les normes IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour exclure certains éléments d'impôts spécifiques. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du rapport de gestion pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les normes IFRS les plus directement comparables.

Tableaux de rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net normalisé^[1] et le rapprochement entre le bénéfice net et le BAIIA normalisé^[1].

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les	
	30 avril 2019	30 avril 2018
Bénéfice net	23,8 \$	13,4 \$
Éléments normalisés		
Perte de change sur la dette à long terme et les obligations locatives	27,6	41,5
Coûts de transaction et autres charges connexes ²	0,3	—
Coûts de restructuration et coûts connexes ³	—	0,2
Perte découlant d'un litige ⁴	0,2	0,6
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,7	—
Autres éléments	0,5	(2,0)
Ajustement au titre de l'impôt	(0,4)	(0,2)
Bénéfice net normalisé¹	52,7	53,5
Charge d'impôt normalisée ¹	20,0	20,0
Frais financiers	20,7	14,1
Produits financiers ajustés ^{1, 5}	(0,8)	(0,6)
Dotation à l'amortissement ajustée ^{1, 6}	54,1	39,6
BAIIA normalisé¹	146,7 \$	126,6 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux normes IFRS ».

2. Coûts liés aux regroupements d'entreprises.

3. La Société procède, de temps à autre, à des activités de restructuration et de réorganisation afin d'améliorer sa flexibilité et son efficacité. Les coûts liés à ces activités sont principalement composés de coûts au titre des indemnités de départ et de salaires au titre du maintien en poste du personnel.

4. La Société est partie à des litiges concernant des violations de brevets avec l'un de ses concurrents.

5. Ajustés en fonction des coûts de transaction sur la dette à long terme et des gains et des pertes comptabilisés en résultat net relativement à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

6. Ajustée en fonction de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises au moyen de regroupements d'entreprises.

-30-

Demande média :

Elaine Arsenault
Conseillère principale,
Relations avec les médias
Tél. : 514-732-7092
medias@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes
Chef de service, Trésorerie
et Relations Investisseurs
Tél. : 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com